

PRODIAT
***PRO*FESSIONNALISONS**
POUR L'EMPLOI IMMEDIAT

2006, regard critique

- Faible recours aux contrats de Pro notamment des TPE-PME
- Inadéquation / besoins des entreprises
- Formations diplômantes longues et standardisées
- Taux de rupture élevé
- Peu de CDI



**La nécessité d'un repositionnement conjoint
Contrat de Pro / Opcalia.**

Objectifs

- **Accroître le recours des TPE-PME au Contrat de Professionnalisation**
- **Préparer à l'emploi, au métier réel de l'entreprise et du secteur**
- **Viser l'insertion durable**



Des objectifs impliquant une démarche qualité

Le principe

- Répondre aux besoins identifiés d'emploi et de compétences à pourvoir au sein de l'entreprise
- Accompagner l'entreprise à tous les stades du contrat de pro (définition des besoins, pré-recrutement, formation, financement)
- Privilégier un parcours de professionnalisation sur-mesure



**Accompagnement complet et individualisé
du binôme entreprise-salarié**

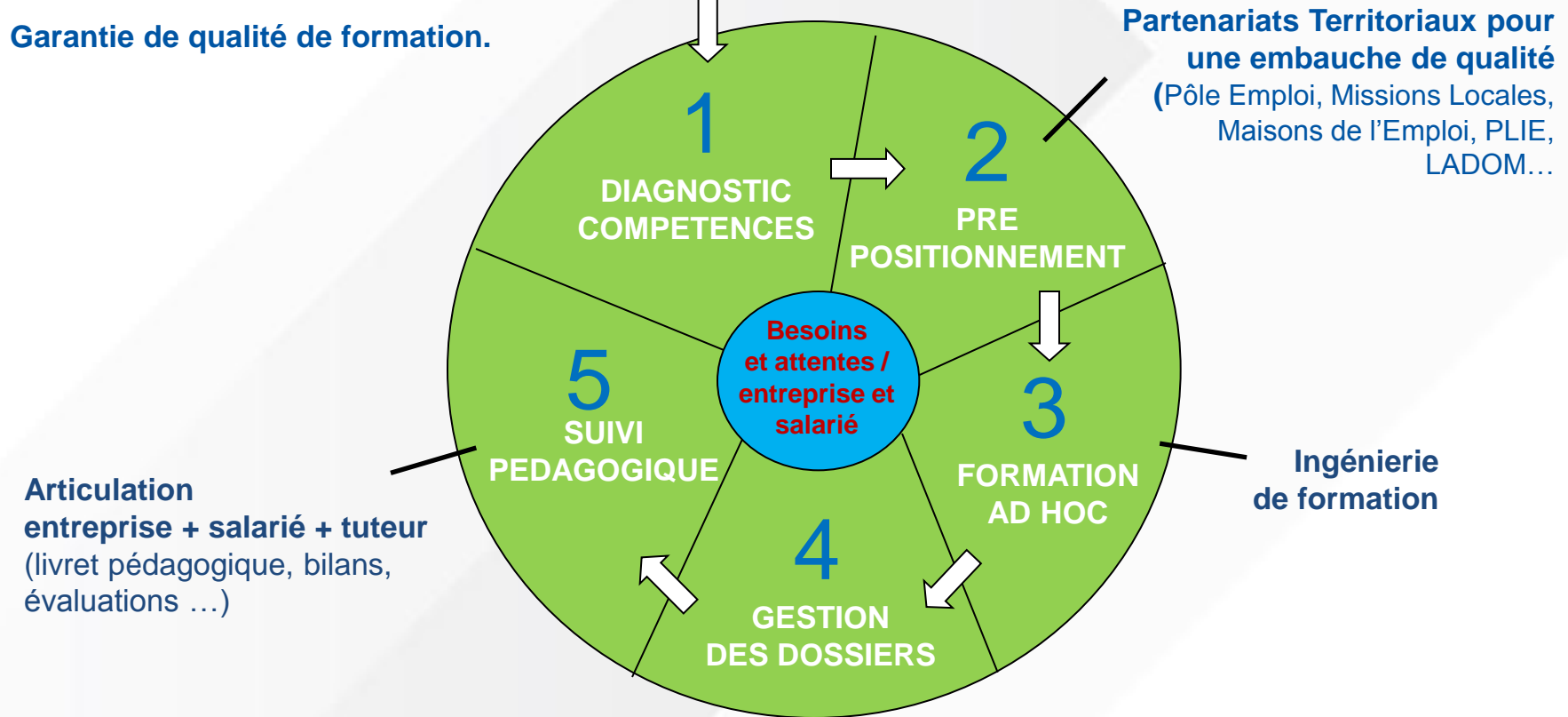
Le principe

- **En mobilisant les ressources internes de l'entreprise**
- **En mettant en place « Un service de formation externe structuré » conventionné par Opcalia, désigné comme « l'OF architecte »**

Rôle de l'OF « architecte »

Coordination.

Garantie de qualité de formation.



Expérimentation réussie

> En 4 ans, en Nord Pas-de-Calais

- 1000 Contrats de Pro accompagnés (= 25% des CP financés depuis 2007 par Opcalia dans la région)
- 94% jusqu'au terme prévu
- 69 % conclus en CDI



Généraliser la démarche.

Expérimentation réussie

> En 4 ans, en Nord Pas-de-Calais

- 170 entreprises concernées (dont 50% < 20 salariés)
- Âge moyen des salariés : 29 ans (dont 20% ≥ 45 ans)
- Coût moyen d'un contrat : 2 700 €
- Nombre d'heures moyen de formation : 300 H



Généraliser la démarche

Qualification et dérogation

Une approche et un aménagement pragmatiques en faveur de l'intégration :

- Reconnaissance CC : 80%
- Diplôme / Titre : 1%
- **Dérogation par La Direccte NPdC = 20% des contrats (Code 6 Prodiat)**



La vraie réussite = l'emploi

L'entreprise : gagnante

Le Contrat de Pro via **Prodiat** :

- répond à un besoin réel clairement identifié ;
- est facilement mis en œuvre ;
- signifie une organisation souple (formation externe et tutorat dans l'entreprise) ;
- génère motivation / fidélisation des collaborateurs.



Une solution efficace de recrutement.

Le salarié : gagnant

Le Contrat de Pro via **Prodiat** :

- facilite l'intégration (= vrai contrat de travail) ;
- fait progresser sur les points nécessaires ;
- permet l'acquisition de compétences effectivement recherchées ;
- dote de modèles de comportements professionnels efficients.



L'employabilité.

Identifier les opportunités

- Potentialités territoriales d'emploi.
- **Ciblage métiers en tension et secteurs nouveaux** (Commerciaux-téléconseillers, Crèches inter-entreprises ; Groupements d'employeurs... Transverses de l'assistanat... 2009-10 : ouverture diversifiée, métiers techniques et des services) : **Référentiels métiers (>ROME)**.
- **Compétences à maîtriser** pour l'emploi concerné.



Répondre aux besoins des entreprises.

Angle spécifique : ProDom

- **La Professionnalisation des jeunes ultramarins par la mobilité géographique** vers la Métropole
- **Démarche phare Opcalia / Contrat de Pro**
- **Partenariat acquis : Opcalia, Ministère de l'Outre-Mer (LADOM, SMA) ; cofinancement FPSPP**
- **Objectif : 500 Contrats de Pro / 2 ans**



Recours systématique à Prodiat